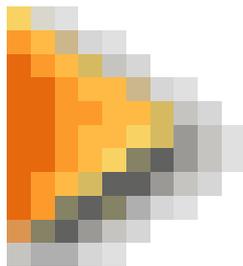


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article417>



Le déficit de l'assurance-maladie, un mal qui se soigne ? (1)

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Protection sociale -



Publication date: lundi 31 mai 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Pas besoin d'être docteur en médecine pour savoir que soigner impose d'abord de poser le diagnostic : apprécier l'ampleur du mal et identifier ses causes.

158 milliards d'€ de dépenses de santé

Répartis entre :

- Hôpital (44,7 %) ;
- Honoraires (26,7 %) ;
- Médicaments (21,0 %) ;
- Autres (7,3 %) dont la prévention (2,3%).

Financés par :

- Transferts et contributions de l'Etat (6 %) ;
- Salaire socialisé (cotisations sociales) (53%) ;
- CSG, impôts, taxes (36 %) ;
- Autres contributions financières (5%).

Pris en charge par :

- Régimes obligatoires (76 %) ;
- Complémentaires (12 %)
 - dont : Mutuelles (7,5 %) ;
 - Prévoyance (2,3 %) ;
 - Assurance (2,4 %) ;
- Ménages (12 %).

70 % des dépenses de santé proviennent des six derniers mois de la vie.

10 % des patients « réalisent » 51 % des dépenses.

Pour lire la suite, [cliquer ici](#).



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat national des enseignants de Second degré
